

approuvé par l'État et par le gouvernement central. Les milieux industriels soutiennent que ce mécanisme est trop complexe et trop lent, ce dont conviennent les deux paliers de gouvernement.

L'Inde accorde une importance particulière à la conservation de ses forêts. Elle a d'ailleurs adopté une loi sévère qui permet au gouvernement d'interrompre les projets nuisibles aux peuplements forestiers. L'approbation d'initiatives qui risquent d'avoir de tels effets peut exiger des années. Dans la pratique, les projets situés sur des terres boisées reçoivent un accueil défavorable.

La main-d'œuvre indienne est nombreuse, bien formée et peu chère. Le pouvoir incontesté de la loi et la connaissance généralisée de l'anglais jouent en faveur de l'Inde chez les investisseurs étrangers.

### Aide aux investisseurs

Le gouvernement du Canada dispose de plusieurs moyens pour venir en aide aux investisseurs qui s'intéressent à l'Inde. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international peut les renseigner et contribuer à organiser des rencontres, soit au Canada, soit dans ses bureaux commerciaux de New Delhi et Bombay. Le portefeuille indien de la Société pour l'expansion des exportations, récemment majoré, leur est également accessible. Au stade de l'étude de faisabilité, il est possible d'obtenir l'aide de l'Agence canadienne de développement international.

Somme toute, le climat d'investissement dans le secteur minier de l'Inde présente des atouts et des faiblesses. L'intervenant étranger aura à étudier de près la situation. En revanche, ce pays offre des débouchés croissants et son industrie minière n'a jamais réservé meilleur accueil aux investisseurs étrangers depuis la création de la République indienne en 1947. L'examen attentif des possibilités qu'offre le domaine de l'exploration et de la mise en valeur des ressources n'est pas une perte de temps.